

GARDERIES MUNICIPALES

Le lieu d'accueil des garderies est situé dans la cour de l'école élémentaire.

Sont admis aux garderies municipales, **après inscription obligatoire**, les enfants de plus de 3 ans.

Les parents doivent fournir **obligatoirement** les noms des personnes susceptibles de venir chercher leur(s) enfant(s) en complétant le « Bulletin d'inscription » ci-joint.

En cas d'indiscipline, les parents seront informés une première fois par écrit de l'attitude de l'enfant. Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu définitivement de la garderie scolaire.

Garderie périscolaire des lundi, mardi, jeudi et vendredi :

<i>Jours</i>	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<i>Horaires</i>	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20
	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00

- **Le matin**, les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.
- **A 16h00**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'École Élémentaire où l'agent responsable les prend en charge.

Modalités d'inscriptions :

1- Acheter les tickets de garderie, auprès du secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 17h30, et le mercredi de 8h30 à 12h.

2- Remplir une fiche d'inscription **hebdomadaire** :

- agraffer le nombre de tickets correspondants au nombre d'inscriptions à la garderie de la semaine
- entourer les jours où l'enfant participera à la garderie et y inscrire les dates,
- déposer la fiche et les tickets sans enveloppe dans la boîte aux lettres cantine/garderie au plus tard le jeudi à 8h30 (les inscriptions se faisant à la semaine).

Garderie extrascolaire du mercredi matin :

Une garderie est instaurée le mercredi matin sur la plage-horaires 7h30-12h30.

Le lieu d'accueil des enfants reste celui des autres jours de la semaine. Les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.

L'inscription de votre enfant à cette garderie doit se faire à l'accueil de la Mairie chaque jeudi avant 8h30 pour le mercredi suivant.

L'accueil de votre enfant se fera entre 7h30 et 8h30 et les sorties seront possibles entre 11h30 et 12h30.

Garderie	Mercredi
<i>Horaires</i>	7h30/12h30

La feuille de renseignements « Bulletin d'inscription » une fois complétée ***et signée*** doit être retournée au ***plus tard le jeudi 31 août 2017*** au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

TARIFS GARDERIES APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018 :

Garderie périscolaire « Abonnés »	10.00 € le carnet de 10 tickets
Garderie extrascolaire du mercredi	5.00 € la matinée

Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe.

Nous vous souhaitons de BONNES VACANCES et une bonne année scolaire 2017-2018 !